

TARIFS

FACTURATION AU QUOTIEN FAMILIAL	1 ^{ER} ET 2 ND ENFANT			3 ^{ÈME} ENFANT ET +		
	FORFAIT 5 JOURS	FORFAIT 4 JOURS	PRIX JOURNÉE	FORFAIT 5 JOURS	FORFAIT 4 JOURS	PRIX JOURNÉE
QUOTIENT FAMILIAL 1 INFÉRIEUR OU ÉGAL À 700 €	31,04 €	24,83 €	13,55 €	27,93 €	22,35 €	12,20 €
QUOTIENT FAMILIAL 2 ENTRE 701 € ET 900 €	47,29 €	37,84 €	13,55 €	42,56 €	34,05 €	12,20 €
QUOTIENT FAMILIAL 3 ENTRE 901 € ET 1 200 €	63,55 €	50,84 €	16,68 €	57,20 €	45,76 €	15,01 €
QUOTIENT FAMILIAL 4 SUPÉRIEUR À 1 200 €	79,81 €	63,85 €	16,68 €	71,83 €	57,46 €	15,01 €

Consultation de la délibération sur le portail familles du Val de Sarthe.



Documents à fournir (téléchargement sur votre compte)

- L'attestation de paiement des prestations familiales (CAF, MSA...), ainsi que le numéro d'allocataire.
- Si vous ne pouvez pas fournir l'attestation de paiement des prestations familiales (CAF, MSA...), les 4 pages de l'avis d'imposition de l'année N-1 (sur les revenus de l'année N-2) du foyer (les 2 avis dans le cas de déclarations non communes).
- Les copies des pages vaccins du carnet de santé de l'enfant.
- L'attestation responsabilité civile et individuelle accident.
- Le Protocole d'Accueil Individualisé si votre enfant en a un.

Tout dossier incomplet pour le calcul des tarifs entraînera l'application du plein tarif.

INFORMATION

Service enfance
Communauté de communes du Val de Sarthe
27, rue du 11 novembre - 72210 La Suze-sur-Sarthe
02 43 83 51 12
service-enfance@cc-valdesarthe.fr

Conception : service communication du Val de Sarthe. Photos : DR.
Impression : Imprimerie ITF - 72230 Mulsanne

ACCUEIL DE LOISIRS

HIVER 2022

3-11 ANS



5 SITES D'ACCUEIL

L'accueil de loisirs sans hébergement est ouvert aux enfants nés entre 2011 et 2019 (3 ans révolus et scolarisés).

ACCUEIL DU 07 FÉVRIER AU 18 FÉVRIER 2022

<p>LOUPLANDE (3-11 ans) École Mozart 8 route de Souigné-Flacé</p>	<p>LA SUZE-SUR-SARTHE (3-11 ans) École de la Renardière Parking du gymnase</p>	<p>GUÉCÉLARD (3-11 ans) École René Cassin Rue du Dauphin</p>
<p>CÉRANS-FOULLETOURTE (3-11 ans) Espace Gérard Véron Rue de la République</p>	<p><i>En raison du contexte sanitaire, les navettes transport entre les sites ALSH - Spay et Guécélard ne sont pas assurées. Les familles sont invitées à déposer les enfants directement sur les sites.</i></p>	<p>SPAY (6 ans-11 ans) Domaine du Houssay Route d'Arnage</p>

FACTURATION / RÈGLEMENT

Vous recevrez sur votre compte du portail familles la facture pro-forma et également un « avis des sommes à payer » par courrier et émis par le Trésor Public. Les règlements se feront à l'ordre du Trésor Public (pour les chèques) et seront à déposer au Trésor Public à La Suze-sur-Sarthe.

- Les différents modes de paiement sont :
- Chèques.
 - Espèces.
 - CB de votre compte (lien vers le site de impôts.gouv.fr).
 - Chèques vacances ANCV.
 - Chèques CESU.
 - Tickets loisirs MSA.

INSCRIPTIONS

RÉSERVATIONS DU 10 JANVIER AU 23 JANVIER 2022

Inscription au forfait 4 ou 5 jours, ou à la journée.

<https://ccvaldesarthe.portail-familles.net>

PORTAIL FAMILLES
DU VAL DE SARTHE

Vos démarches en un clic.

24h/24 et 7j/7

Compte sécurisé

Paiement en ligne



Les réservations aux activités de l'ALSH-Hiver 2022 sont enregistrées sur le portail familles de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Familles qui disposent déjà d'un compte sur le portail familles

- S'assurer que les fiches famille et enfants sont remplies complètement ainsi que les attestations.
- S'assurer que les documents joints sont valides (attestation d'assurance responsabilité civile, vaccinations).

Familles qui ne disposent pas de compte sur le portail familles

- Faire une demande d'ouverture de compte avec le formulaire en lien sur le portail. Suite au transfert de votre dossier sur le portail familles vous recevrez un mail avec un lien d'activation, votre identifiant et votre code d'accès.
- Remplir entièrement les différentes fiches sur votre compte avant d'accéder au planning des réservations :
 - Fiche famille (information du compte / voir, modifier les informations de la famille : coordonnées, informations personnelles, les parents, règlement et attestation sur l'honneur).
 - Fiches enfants (en cliquant sur le nom de l'enfant / voir, modifier la fiche enfant : informations enfants, renseignements médicaux, les personnes à contacter, les personnes autorisées, les autorisations).

Dès que les fiches famille et enfant(s) sont entièrement remplies, vous pouvez accéder aux plannings des réservations (guide de l'utilisateur).

Les réservations enregistrées peuvent être modifiées dans le délai imparti, du 10 janvier au 23 janvier 2022.
Au-delà, les réservations sont définitives et facturables.